

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 75.000.000 de Dinars
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	Du 01/01/2009 au 31/03/2009	Du 01/01/2008 au 31/03/2008	31-mars-09	31-mars-08	Déc-08 (1)	évolution 2009/2008
1 - Produits d'exploitation bancaire	45 717	43 720	45 717	43 720	194 215	5%
Intérêts	35 964	35 607	35 964	35 607	152 136	1%
Commissions en produits	6 133	5 609	6 133	5 609	26 803	9%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 620	2 504	3 620	2 504	15 276	45%
2 - Charges d'exploitation bancaire	16 142	14 640	16 142	14 640	68 378	10%
Intérêts encourus	15 981	14 481	15 981	14 481	67 331	10%
Commissions encourues	161	159	161	159	1 047	1%
Autres charges						
3 - Produit Net Bancaire	29 575	29 080	29 575	29 080	125 837	2%
4 - Autres produits d'exploitation	115	118	115	118	401	-3%
5 - Charges opératoires, dont :	8 962	8 573	8 962	8 573	31 999	5%
Frais de personnel	6 968	6 379	6 968	6 379	22 730	9%
Charges générales d'exploitation	1 994	2 194	1 994	2 194	9 269	-9%
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	184 536	157 184	140 488	17%
Portefeuille titres commercial	-	-	35 671	20 115	24 082	77%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	148 865	137 069	116 406	9%
7 - Encours net des crédits (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	1 775 025	1 659 226	1 731 828	7%
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	1 756 226	1 437 982	1 721 927	22%
Dépôts à vue	-	-	587 648	494 696	536 323	19%
Dépôts d'épargne	-	-	426 547	397 775	415 809	7%
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	146 569	169 596	153 875	-14%
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	338 304	299 900	338 304	

(1) Chiffres actualisés

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2009

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 75.000.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3, 4 et 5 définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activité sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de mars 2009. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2009.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants du 1^{er} Trimestre 2009

L'activité de la Banque de Tunisie a été marquée à la fin du 1^{er} trimestre 2009 par les faits suivants :

- Au 31/03/2009, **les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2008) ont augmenté de 7% par rapport à la même période 2008, soit + 115.799 mille dinars.

* Les crédits à MLT ont progressé de +19% (soit + 110.154 mille dinars) témoignant de la volonté de la banque de favoriser les emplois durables.

* Les crédits aux particuliers ont progressé de +12,3% par rapport à mars 2008.

- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de 22% pour passer de 1.437.982 mille dinars en mars 2008 à 1.756.226 mille dinars en mars 2009. Cette augmentation a touché toutes les composantes des dépôts.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de 5% (+ 1.997 mille dinars), passant de 43.720 mille dinars au 31/03/2008 à 45.717 mille dinars au 31/03/2009 et ce malgré la baisse du TMM.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de 10%. (+ 1.502 mille dinars). Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement des intérêts encourus sur les dépôts rémunérés suite à l'accroissement de l'encours.
- Par conséquent, le **Produit Net Bancaire** est passé de 29.080 mille dinars au 31/03/2008 à 29.575 mille dinars au 31/03/2009, soit une augmentation de 2%.
- **Les frais généraux** continuent à être maîtrisés, et ont évolué de 5 % pour atteindre 8.962 mille dinars au 31/03/2009 contre 8.573 mille dinars au 31/03/2008.
- Courant le 1^{er} trimestre 2009, la Banque de Tunisie a élargi son réseau avec l'ouverture de 3 nouvelles agences.